

COMMISSION de SURVEILLANCE du SECTEUR FINANCIER

Luxembourg, le 5 mars 2010

A toutes les personnes et entreprises
surveillées par la CSSF

CIRCULAIRE CSSF 10/440

Concerne : mesures restrictives concernant le Zimbabwe

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous informer de la publication du règlement (UE) n° 173/2010 de la Commission du 25 février 2010 modifiant le règlement (CE) n° 314/2004 du Conseil concernant certaines mesures restrictives à l'égard du Zimbabwe.

Le nouveau règlement a pour objet de mettre à jour l'annexe III du règlement (CE) n° 314/2004 qui énumère les personnes concernées par le gel des fonds et des ressources économiques imposé par ce règlement.

Le règlement (UE) n° 173/2010 est entré en vigueur le jour suivant celui de sa publication au [Journal officiel de l'Union européenne n° L 51, pages 13-15](#), le 2 mars 2010. Le règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout Etat membre.

Nous tenons également à vous informer que le règlement (CE) n° 314/2004 précité a fait l'objet de deux rectificatifs qui ont été publiés au Journal officiel de l'Union européenne respectivement [n° L 46, page 79](#), du 17 février 2009 et [n° L 75, page 28](#), du 21 mars 2009.

Nous vous rappelons de communiquer immédiatement toutes informations utiles en relation avec les textes en question à la Commission de Surveillance du Secteur Financier, qui les transmettra au Ministère des Affaires étrangères, Direction des Relations économiques internationales ainsi qu'au Ministère des Finances.

Finalement, nous attirons votre attention sur la publication d'un avis du Conseil à l'attention des personnes, entités et organismes auxquels s'appliquent les mesures restrictives prévues par la position commune 2004/161/PESC du Conseil et notamment par le règlement (CE) n° 314/2004. Cet avis a été publié au [Journal officiel de l'Union européenne n° C 38, page 7](#), du 16 février 2010.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

COMMISSION DE SURVEILLANCE DU SECTEUR FINANCIER

Andrée BILLON
Directeur

Simone DELCOURT
Directeur

Jean GUILL
Directeur général